



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 AFIN DE METTRE À JOUR LES  
DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

---

AUX PERSONNES INTERESSEES PAR LE PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT LE *REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 19*.

---

AVIS est donné, par la présente :

QUE le conseil municipal, a adopté, à sa séance du 21 mars 2022, le projet de règlement suivant :

- **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de mettre à jour les dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles.**

Ce projet de modification a pour objet :

- De modifier une disposition relative à l'accès aux piscines creusées et semi-creusées;
- De modifier les dispositions relatives aux enceintes protégeant l'accès aux piscines;
- De modifier les dispositions relatives à la *localisation des appareils de fonctionnement*;
- De modifier une disposition relative à l'entretien des piscines;
- De modifier une disposition relative aux plongeurs

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 mai 2022, à 17 h 30, à l'hôtel de ville sise au 65, route 338, Les Coteaux. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement est disponible, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

DONNÉE AUX COTEAUX, CE VINGT-CINQUIÈME (25<sup>E</sup>) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Pamela Nantel

Directrice générale et greffière-trésorière